

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

SUPPLÉMENT PÉDAGOGIQUE

A

“L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE”

SOMMAIRE :

Cours de pédagogie : — IV, MÉTHODOLOGIE : VIII. — Agriculture. IX. — Les sciences physiques et naturelles. — X. — Les leçons de choses. XI. — Tenue de livres. XII. — Hygiène. XIII. — Instruction civique. APPENDICE : I. — Hygiène scolaire. II. — Conseils pédagogiques. III. — Qualités de l'enseignement. IV. — Comment questionner. V. — Notions psychologiques. VI. — L'instruction publique dans la province de Québec. VII. — Abrégé de l'histoire de la pédagogie. — Fin.

Cours de pédagogie

(Droits réservés)

IV

MÉTHODOLOGIE

VIII.—AGRICULTURE

La province de Québec étant une contrée essentiellement agricole, il importe que l'agriculture occupe une place d'honneur dans ses écoles primaires. Les instituteurs et les institutrices doivent s'appliquer à faire comprendre aux enfants combien l'état de cultivateur est noble, consolant et propre au développement de toutes les facultés de l'homme.

Il y a quelques mois, un grand congrès agricole avait lieu à Québec. A cette réunion, on s'est occupé de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, et le programme suivant a été adopté :

“L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une manière simple, précise et appropriée aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les

plus élémentaires sur la vie des plantes, les insectes, les oiseaux. Il doit être donné sous forme de leçon, et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à choisir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades, il devra montrer aux enfants ce qu'il y a de beau dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la culture.

“ Dans les écoles primaires supérieures, l'enseignement agricole devra revêtir la forme d'un cours complet avec programme approprié au lieu, à la nature et à l'âge des élèves appelés à le recevoir.”

A ce programme, que l'on nous permette d'ajouter : chaque école de la campagne devrait être entourée d'un terrain assez vaste, pour permettre au titulaire de donner de temps en temps, *sur place*, des leçons pratiques d'agriculture, au moins d'horticulture.

L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire doit avoir pour objet de préparer les jeunes générations rurales à l'apprentissage intelligent et scientifique des professions agricoles.

IX.—LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

L'enseignement agricole reposant avant tout sur celui des sciences physiques et naturelles, il est donc indispensable que l'enseignement des sciences soit introduit dans l'école primaire. Dans les métiers et les industries également, la connaissance la plus élémentaire des sciences rend d'immenses services. Il est facile d'orienter nettement l'enseignement scientifique destiné aux campagnes vers les choses de l'agriculture, et d'appliquer celui des villes aux métiers et aux industries. Les deux cours (agriculture et sciences élémentaires) doivent se pénétrer; l'un peut facilement servir de préparation ou de complément à l'autre.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de faire des enfants des écoles primaires des naturalistes, des physiciens, des chimistes, etc. Non, le but de l'école primaire est et doit rester modeste. L'enseignement des sciences physiques et naturelles se donne à la seule fin d'apprendre à l'élève à lire au grand livre de la nature, principalement les choses qui l'intéressent le plus directement, de combattre ou de prévenir la superstition et de développer le sentiment religieux en rapprochant l'homme du Créateur.

De nos jours, il n'est plus permis à celui qui a fréquenté l'école régulièrement d'ignorer ce que c'est que le levier, la balance, le baromètre, le thermomètre, l'éclair, le tonnerre, l'électricité qui joue un si grand rôle dans notre siècle; d'être incapable de faire la distinction entre un corps simple et un corps composé; de voir les animaux et les plantes croître et se développer sans pouvoir dire comment ils vivent et se nourrissent, etc.

X.—LES LEÇONS DE CHOSSES

A l'école primaire, les leçons de choses offrent de grands avantages. Cet enseignement habitue les enfants à observer et à réfléchir, à voir et à se rendre compte de ce

qui les entoure. La méthode des leçons de choses suit dans ses opérations la même marche que l'esprit dans ses perceptions, et repose absolument sur les principes innés qui guident la mère au milieu de ses enfants. En donnant ces sortes de leçons, il faut suivre un plan conforme à la méthode naturelle: 1^o mettre devant les yeux des élèves *l'objet* qui fait le sujet de la leçon; 2^o en faire remarquer la *couleur*; 3^o la *forme*; 4^o en indiquer *l'usage*; 5^o faire connaître la *matière* qui le compose; 6^o enfin, remonter à la *provenance*, à la cause première.

Dans une école bien organisée, l'instituteur ou l'institutrice a soin de pourvoir, de ses mains et à l'aide des enfants, la maison qu'il dirige d'un petit musée comprenant les objets nécessaires aux leçons de choses. Une leçon de choses est donnée régulièrement tous les vendredis de chaque semaine de 3 à 4 heures de l'après-midi. Le sujet en est emprunté aux sciences physiques et naturelles, à l'agriculture, aux industries, etc. Après la leçon, le maître en inscrit le résumé au tableau noir, et les enfants copient ce travail dans leur cahier de notes. Le lundi, ils doivent rapporter ce résumé, accompagné du développement qu'ils auront *rédigé* sans l'aide de personne.

M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval, a publié, en 1886, un *Recueil de leçons de choses* très propre à servir de guide aux instituteurs et aux institutrices dans l'enseignement de cette matière du programme scolaire. Ce livre continue à rendre de grands services à la classe enseignante.

XI.—TENUE DE LIVRES

A l'école commune, c'est plutôt la *tenue des comptes* que la *tenue des livres* que les enfants doivent apprendre. Il faut se contenter d'abord de leur enseigner ce qui leur sera nécessaire dans la vie pour mettre ordre à leurs affaires domestiques. C'est une erreur

profonde que de n'enseigner la tenue de livres qu'à quelques enfants dans une école et d'une manière tellement compliquée, qu'une fois devenus grands, ceux qui ont appris à *tenir les livres* (en trois, quatre et cinq livraisons) n'en tiennent pas *un seul* pour eux-mêmes. Dans les écoles primaires tous les enfants, garçons et filles, doivent s'habituer de bonne heure à tenir les comptes de famille. A cette fin, un seul *cahier* est nécessaire, dans lequel on inscrit les *recettes* et les *dépenses*. Au bout de chaque mois, le compte est *balancé*, et chacun sait où il en est dans ses finances. Un bon moyen d'accoutumer les enfants à cet esprit d'ordre, consiste à leur faire enregistrer, jour par jour, dans un petit portefeuille, les *bonnes* ou les *mauvaises notes* méritées dans la journée. Au bout du mois, il n'y a que ceux qui ont un *surplus* dans leur livre qui reçoivent des récompenses.

Dans les écoles des villes, il est nécessaire de donner, outre les notions de comptabilité dont nous venons de parler plus haut, des leçons spéciales de tenue de livres, suivant la signification vraie du mot, aux élèves qui se destinent au commerce. Les principes relatifs à cette branche doivent être exposés dans la langue maternelle de l'élève, quitte à lui faire faire, dans la suite, un certain nombre d'exercices en anglais. Il ne faut pas laisser croire aux élèves qu'il est impossible de tenir les livres autrement qu'en anglais : c'est la plus absurde concession que nous puissions faire à nos ennemis les francophobes.

Dans les écoles de la campagne, c'est la *comptabilité agricole* qu'il faut introduire à tout prix. Cette comptabilité tient compte de tout, mais de la manière la plus simple possible. Dans ses livres, un cultivateur accorde un compte particulier à chaque récolte : le blé doit avoir son compte de *dépenses* et de *profits* ; l'avoine, le foin, les patates, le beurre, le fromage, la même chose. Il est également facile de donner un compte spécial à chaque *pièce de terre*. De cette façon, l'agriculteur

sait quelle est la culture ou l'industrie qui lui rapporte des bénéfices ou occasionnent des pertes.

XII.—HYGIÈNE

L'hygiène est une science qui a pour objet la conservation ou le recouvrement de la santé. La mort, qui frappe aveuglement à tous les âges de la vie, est souvent due à la violation des lois de l'hygiène. Aussi, est-il du devoir de tout maître de l'enfance et de la jeunesse d'enseigner l'hygiène à l'école primaire, d'une manière aussi agréable qu'utile,

En apprenant de bonne heure comment on doit respirer, boire et manger, quelles sont les causes qui changent la *nourriture* et l'*air* en un véritable poison, au lieu d'entretenir la vie chez l'homme ; en contractant, dès nos premières années, des habitudes d'ordre, de propreté et de prudence, nous pouvons être à peu près certains de jouir des bienfaits d'une vie aussi longue que profitable à nous-mêmes et à nos semblables.

Une fois la semaine, le maître donne une leçon d'hygiène, sous forme de leçon de choses, à tous les élèves de sa classe. Après chaque leçon, le résumé en est écrit au tableau noir et copié par tous les enfants sur une feuille de papier et *mis au propre* à la maison, dans le "cahier unique de devoirs journaliers". Au bout de l'année scolaire, les élèves se trouvent à posséder un petit cours complet d'hygiène pratique. Voici les principaux points que doit comprendre un cours d'hygiène destiné aux écoles primaires : *Air* : composition, insalubrité. *Respiration* : règles, ventilation, chambre à coucher, latrines, asphyxie, etc. *Maladies contagieuses* : définition, microbes, propagation, prévention, conseils d'hygiène, (composition, règlements), isolement, désinfection, principales maladies contagieuses. *Hygiène de l'alimentation* : aliments azotés et non azotés, aliments du règne animal, végétal et minéral, hygiène de la digestion. *Soins à donner au corps* : bain,

lavage, vêtements, accidents et précautions hygiéniques, hygiène des habitations. *Hygiène morale ou hygiène de l'âme*: influence de l'âme sur le corps, formation de l'âme, âme et cerveau, nerfs, facultés intellectuelles, imagination, volonté, raison, passions, ivrognerie, libertinage, colère, tristesse, espérance (1).

XIII.—INSTRUCTION CIVIQUE

L'instruction civique a pour but de nous faire connaître les rapports du *citoyen* et de l'*Etat* ; l'organisation *gouvernementale* de notre pays ; son organisation *administrative* : civile et religieuse.

Il est grandement temps d'introduire cet enseignement dans les écoles élémentaires. Et, il est regrettable que l'on n'ait pas songé plus tôt à instruire notre population de ses devoirs civiques. A l'heure qu'il est, même, bien peu de personnes voient dans les enfants d'aujourd'hui, les hommes de demain. L'instruction qu'on leur donne généralement ne tient aucun compte du rôle prochain qu'ils devront jouer dans la société et l'administration de la chose publique.

Combien n'ont-ils pas quitté les bancs de l'école, voire même du collège, sans posséder la moindre notion sur *les pouvoirs publics*, la *constitution politique du pays*, le *suffrage*, le *pouvoir législatif*, la *loi*, le *pouvoir exécutif*, les *tribunaux criminels et civils*, l'*organisation paroissiale*, le *budget*, l'*impôt*, l'*instruction publique*, la *force publique*, les *droits et les devoirs du citoyen*, l'*avenir de la nationalité canadienne-française*, le *développement et la consolidation de la province de Québec*, AT HOME riant et assuré de notre race, etc.

Les leçons d'instruction civique peuvent se donner de la même manière que celles d'hygiène (2).

(1) Les instituteurs trouveront un guide très utile dans le MANUEL D'HYGIÈNE du Dr S. Lachapelle, de Montréal.

(2) J'ai déjà publié dans l'*Enseignement primaire*,

APPENDICE

I.—HYGIÈNE SCOLAIRE

La santé des enfants ne doit pas être compromise par la fréquentation de l'école. Il est donc indispensable que les instituteurs et les institutrices, les commissaires d'écoles, les curés, les inspecteurs d'écoles connaissent les principes qui permettent de réaliser les conditions indispensables à l'hygiène dans l'éducation. Chacun des points qui suivent mériterait une étude particulière ; nous sommes forcé, faute d'espace, de n'en faire que l'énumération : Emplacement scolaire.—Orientation de la maison.—Matériaux de construction.—Disposition de l'habitation scolaire.—Les salles de classe.—Ventilation.—Chauffage.—Eclairage.—Moblier scolaire.—Cabinets d'aisance (latrines).—Cour.—Programme scolaire.—Sédentarité.—Surmenage intellectuel.—Heures de classes et d'études.—Exercice physique.—Gymnastique (3).

II.—CONSEILS PÉDAGOGIQUES

CONDUITE DE L'INSTITUTEUR : 1^o *En classe*.—La tenue et le langage doivent être toujours dignes ; parler d'un ton de voix modéré ; dans la gouverne de l'école, adopter une ligne de conduite où la fermeté s'alliera à la douceur ; donner à la classe un aspect gai et non repoussant ; exiger des enfants un travail régulier ; les aimer tous également : point de préférences. 2^o *Conduite publique*.—Agir avec tact, délicatesse et franchise envers les autorités scolaires et se rendre digne de l'amitié du curé de la paroisse et savoir conquérir celle des parents des enfants. Vivre d'une vie sérieuse : les amusements mondains

depuis trois ans, une série de leçons relatives à cette matière. Si jamais j'en ai le loisir, je réunirai ces leçons, les classerai dans un ordre rationnel et les publierai en un manuel que l'on pourra mettre entre les mains des enfants.

(3) M. le Dr J.-I. Desroches a publié une brochure intitulée : *Précéptes de l'hygiène scolaire*, très bien faite, à laquelle nous renvoyons ceux qui désirent approfondir cette étude de l'hygiène scolaire.

ne conviendraient guère à un instituteur ou à une institutrice. 3^o *Conduite privée*.—Le succès d'un instituteur dépend entièrement de son travail personnel. Sans études suivies, il retombera inévitablement dans la routine. Il doit donc consacrer ses loisirs à préparer ses classes, à lire de bons auteurs pédagogiques. Un instituteur ou une institutrice ne saurait se passer d'une revue pédagogique. Il s'en publie deux, en français, dans notre province: l'*Enseignement primaire* de Québec, et le *Journal de l'Instruction publique* de Montréal. Il y a aussi le *Journal d'hygiène* et le *Sténographe canadien*, que tous les maîtres devraient recevoir. Celui qui ne lit aucun journal d'éducation ignore toute sa vie les améliorations que chaque année apporte à tout système d'enseignement. Un bon maître assistera aussi régulièrement aux conférences pédagogiques qui ont lieu trois fois l'année à Québec et à Montréal.

DES PUNITIONS ET DES RÉCOMPENSES : 1^o *Des punitions*.—On ne doit punir les élèves que pour les aider à se débarrasser de leurs défauts et à suivre la voie du devoir et du travail. Il faut toujours faire comprendre aux enfants pourquoi ils sont punis et leur expliquer la nature de la faute commise. Punir avec calme, dignité, sans emportement ni aigreur. Différer les corrections : ne pas châtier aussitôt que la faute a été commise, mais isoler le coupable et ne le condamner que lorsqu'il a eu le temps de réfléchir. Ne jamais laisser retourner à la maison paternelle un élève qui a quelque rancune contre vous, parce que vous l'avez puni, sans le ramener à de meilleurs sentiments par des paroles affectueuses et un *bon jour* amical. Enfin, *aimer* et *respecter* chrétiennement les enfants qui vous sont confiés. 2^o *Des récompenses*.—Toute école doit avoir un système d'émulation aussi simple que moral. Là où il n'y a pas d'émulation, il n'y a pas de succès. Voici quelques moyens d'émulation

faciles à employer : à la fin de chaque mois, concours oraux et écrits sur toutes les branches du programme. (Au bout de l'année scolaire, ces concours servent de base à la liste des prix),—bons points, liste d'honneur portée à M. le curé, images, rang en classe, billets d'honneur, bulletins mensuels envoyés aux parents, etc. Dans les récompenses, il faut éviter certains dangers, comme d'habituer les enfants à ne travailler qu'en vue d'obtenir *un paiement* et non par devoir, de décourager les élèves peu intelligents et timides, et d'être une source d'orgueil.

III.—QUALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement doit être *clair, méthodique, gradué, proportionné à la classe et intéressant*. 1^o *Enseignement clair* : Un maître enseigne avec clarté lorsqu'il possède bien son sujet et prépare soigneusement sa classe. 2^o *Enseignement méthodique* : Mettre de l'ordre, de la régularité dans son enseignement. Celui qui manque de méthode mêle tout, et réussit à embrouiller les élèves. 3^o *Enseignement gradué* : N'avancer que par degré ; une difficulté à la fois. Pas de passages brusques, de lacunes ou de sauts. 4^o *Enseignement proportionné à la classe* : L'enseignement du maître doit convenir 1^o à l'âge des élèves, 2^o à leur degré d'avancement, 3^o au genre d'école que l'on dirige. 5^o *Enseignement intéressant* : Mettre de l'intérêt dans ses classes—Eviter la monotonie dans le ton et la forme de ses entretiens—Varier les exercices—Entremêler les explications de questions, d'exemples, d'explications, d'anecdotes. Savoir questionner les élèves ; ce qui est tout un *art*.

IV.—COMMENT QUESTIONNER

Il faut poser les questions :—1^o D'une manière claire et qui ne cause pas d'équivoque, —2^o Vivement, tout en laissant à l'élève le temps de réfléchir.—3^o Sous des formes très

variées. — 4^o D'une façon méthodique. — 5^o Tantôt à un seul élève, tantôt à toute la classe.

En questionnant habilement, il est facile de s'assurer si les élèves *écoutent* et s'ils *comprennent*. " Les hommes qui interrogent bien sont ceux qui ont un esprit net et méthodique, et qui sont maître du sujet (1) ". Bien peu de personnes, hélas ! possèdent cet art.

V.—NOTIONS PSYCHOLOGIQUES

La psychologie est la partie de la philosophie qui traite de l'âme, du moral et de l'intelligence.

La pédagogie étant la science de l'éducation, et l'éducation le développement des facultés de l'âme, il importe donc de connaître ce que l'on entend par facultés intellectuelles.

L'âme est une, mais elle se manifeste par diverses puissances que l'on nomme facultés, les voici : l'*Intellect* (dont les principales opérations sont la *perception*, l'*attention*, le *jugement*, le *raisonnement*), la *Mémoire*, l'*Imagination* et la *Volonté*.

1^o La *perception* saisit les choses du dehors sans les pénétrer, ni les comprendre : par exemple le soleil brille ; mon âme avertie par le sens visuel, perçoit ce phénomène sans le pénétrer.

2^o L'*attention* : l'âme ainsi frappée s'arrête, se concentre sur le phénomène pour l'examiner sous ses différents aspects : c'est la faculté appelée l'*attention*.

3^o Le *jugement* : L'âme acquiert par la perception et l'attention des connaissances, des idées, des notions qu'elle rapproche et compare, afin de constater leur convenance ou leur disconvenance réciproque : c'est la faculté appelée *jugement*.

4^o Le *raisonnement* : de la convenance ou de la disconvenance de ces idées, l'esprit

tire des conséquences, c'est le travail de la faculté appelée *raisonnement*.

5^o La *mémoire* : l'âme conserve les produits de la perception, de l'attention, du jugement et du raisonnement : c'est la faculté appelée la *mémoire* qui remplit cette fonction.

6^o L'*imagination* : par la combinaison, l'arrangement de ces produits, l'esprit crée des images aussi variées que nombreuses : c'est la faculté appelée *imagination*.

7^o La *volonté* : enfin, l'esprit éclairé par les facultés ci-dessus indiquées, se détermine à agir ou à ne pas agir : c'est le rôle de la faculté appelée *volonté*.

Telles sont les principales manifestations de l'âme : elles constituent la vie intellectuelle, comme le fonctionnement des organes du corps constituent la vie matérielle. Il faut développer avec soin toutes les facultés intellectuelles chez les enfants, car lorsque l'une d'elle manque de culture l'éducation est incomplète.

Il importe surtout de cultiver la *volonté* en formant le *cœur* au BIEN et au BEAU ; c'est le rôle de l'ÉDUCATION MORALE. Ne pas l'oublier : *Tête sans cœur fait le malheur des autres*.

Ne rien négliger quant à ce qui regarde le développement de l'*intelligence*, en exerçant les facultés qui suivent : *simple apprehension*, *conscience*, *jugement*, *raisonnement*, *mémoire intellectuelle* ; cette culture est du domaine de l'ÉDUCATION INTELLECTUELLE, qui doit avoir le VRAI pour objectif : *Cœur sans tête fait son propre malheur*.

L'ÉDUCATION DES SENS (internes et externes) mérite aussi toute l'attention de l'éducateur *Rien n'arrive à l'intellect, qui n'ait passé par les sens*.

Quant au développement du *corps*, il ne saurait être étranger au développement des facultés de l'âme : *Mens sana in corpore sano* : — *Un esprit sain dans un corps sain*.

(1) Mgr Langevin.

Voici un petit tableau indiquant les trois degrés de la vie :

		L'homme
	La bête	intelligence âme
La plante	sens externes	sens : externes et internes
Vie	mouvement et vie	mouvement et vie

VI.—L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

HISTORIQUE.—A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, nous trouvons établis dans la colonie le collège des Jésuites, à Québec, celui de St-Sulpice, à Montréal, le petit séminaire de Québec, quelques écoles de garçons dirigées par des Pères ou des Frères Récollets ou par des instituteurs laïques.

Ajoutons à cela les pensionnats et externats des Ursulines de Québec et de Trois-Rivières, celui de l'Hôpital-Général, et les écoles des sœurs de la Congrégation, alors peu nombreuses.

Dans la suite, le gouvernement anglais s'empara des biens des Récollets et des Jésuites, et dès 1787, Lord Dorchester veut implanter un système d'éducation dont l'organisation visait à l'anglicisation des Canadiens. Mgr Hubert vit le danger et empêcha ce système de fonctionner. En 1801, Sir Robert Shore Milnes, secondé par le parlement, fonda l'Institution Royale, plan similaire à celui de Dorchester, mais qui n'eut pas plus de succès. Quelques temps après une loi un peu plus douce fut créée : la loi des écoles de fabriques. En 1829, la législature tenta un nouvel effort en adoptant l'Acte pour l'encouragement de l'éducation élémentaire. Cette loi fut modifiée en

1831, 1832, 1833. Ces législations imparfaites paralysèrent le progrès de l'instruction de 1837 à 1838. Les troubles de cette époque retardèrent aussi le développement intellectuel, et notre province resta quelques années sans aucun système d'école primaire.

En 1837, le séminaire de Saint-Sulpice fit venir de France les Frères des écoles chrétiennes.

Des lois scolaires plus ou moins parfaites furent créées en 1841, 1842, 1843, 1845, mais ce n'est qu'en 1846 qu'une loi réellement favorable à l'instruction primaire dans la province de Québec fut adoptée.

La loi de 1846 fut le véritable point de départ de l'instruction primaire en notre pays. Cette année-là, les municipalités scolaires furent érigées et les commissaires d'écoles institués. Depuis cette date, la loi d'éducation a subi bien des réformes, mais les grandes lignes sont restées.

En 1842, le premier Surintendant de l'instruction publique, M. le Dr. Meilleur, est nommé. Dans la suite, il eut pour successeur l'honorable P. J. O. Chauveau, puis l'honorable M. G. Ouimet, le Surintendant actuel. Peu après les Associations d'instituteurs furent fondées et une loi de retraite était établie en 1856. Une nouvelle loi de retraite a été passée en 1880.

1852 : Nomination des premiers inspecteurs d'écoles.

1854 : Inauguration de l'Université Laval.

1857 : Fondation des Ecoles Normales.

1859 : Organisation du Conseil de l'Instruction publique.

Les lois scolaires de la province de Québec ont été réunies et publiées par M. Paul de Cazes, sous le titre de *Code de l'Instruction publique*, en 1889. En 1893 M. l'abbé Th. G. Rouleau rédigea un *Catéchisme des lois scolaires de la province de Québec*. Les instituteurs canadiens-français ont deux organes : l'*Enseignement primaire* de Québec et le journal de l'*Instruction publique* de Mont-

réel. Il y a actuellement dans la province de Québec, 5,397 écoles réparties entre 1,221 municipalités et fréquentées par 275,969 élèves qui sont instruits soit pas des prêtres, des religieux ou des religieuses, des instituteurs ou des institutrices laïques.

VII.—ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

CHEZ LES GRECS.—On regardait la gymnastique comme la partie la plus essentielle de l'éducation, parce qu'elle rend un jeune homme agile et capable de supporter les travaux de la guerre. L'Etat s'emparait de l'enfant dès son bas âge et le façonnait à son image. *Educateurs* : Socrate, Platon, Aristote, etc.

CHEZ LES ROMAINS.—Dans la première période, Rome laisse aux parents le soin absolu de leurs enfants : les pères et les mères sont les seuls éducateurs. L'éducation physique et l'éducation intellectuelle sont placées sur un pied d'égalité. Quand les Romains soumièrent la Grèce, les Grecs vaincus imposèrent leur pédagogie à Rome : dès lors, l'éducation romaine se transforma. — Caton, Tacite, Quintilien.

CHEZ LES GAULOIS.—Comme dans la Rome antique, l'éducation première était exclusivement l'œuvre des parents. Quand l'enfant atteignait sa 14ième année, le père le formait pour la guerre et l'éloquence. " Les Gaulois, dit Caton, aimaient à bien parler et à bien se battre. " Lorsque les Romains se rendirent maître de la Gaule, ils y implantèrent leur civilisation et plusieurs grandes écoles furent fondées. Cependant, avant la domination romaine, il existait des écoles chez les Gaulois : l'enseignement proprement dit était donné par les Druides.

AU MOYEN-AGE.—(475 à 1453). A la chute de l'Empire romain, la Gaule fut bouleversée, le progrès de l'éducation ralentie. Durant cette obscure période, les lumières de l'instruction sont répandues grâce à Charlemagne qui

créa des écoles publique, aux évêques, aux prêtres, aux moines qui se firent courageusement les instituteurs de la jeunesse.—St-Paul, St-Jean-Chrysostôme, St-Jérôme, St-Augustin, Alcuin, Gerbert, Vincent de Bauvais, Gerson, le Dante, Pétrarque.

RENAISSANCE.—(1453 à 1610). L'invention de l'imprimerie révolutionne les systèmes d'éducation qui prévalaient alors. L'hérésiarque Luther et les R. P. Jésuites donnent une forte impulsion à l'éducation, chacun dans leur sphère. Rabelais et Montaigne transforment la pédagogie. — Erasme, les Jéromites, Coménius, Ratch.

TEMPS MODERNES. Le siècle de Louis XIV offre aux études pédagogiques une mine féconde : Pascal, Bossuet, Fénelon, Mme de Maintenon, et Locke en Angleterre. Port-Royal ouvre ses petites écoles, Jean-Baptiste de la Salle fonde les écoles chrétiennes. Au 18ième siècle, Rollin nous donne son traité des études. Puis viennent Rousseau, Pestalozzi, le P. Girard, Jacotot, l'abbé Gaultier, Froebel, Bell et Lancaster, etc.

DE NOS JOURS.—Depuis le commencement du siècle, des progrès immenses ont été faits dans le domaine de l'enseignement primaire, en ce qui concerne la méthodologie surtout. Tous les peuples recherchent avec avidité les meilleurs moyens à prendre pour instruire la jeunesse. La cause de l'éducation au XIX siècle n'a certes pas manqué de défenseurs. Mais le plus illustre entre tous est sans contredit Mgr Dupanloup, l'un des plus grands écrivains de son siècle et qui consacra sa vie entière au service de l'enfance et de la jeunesse. Les Pontifes qui se sont succédé depuis bientôt cent ans sur le trône de Pierre n'ont cessé de proclamer avec force les vrais principes sur lesquels l'éducation doit reposer.

Les Etats n'ont plus qu'à aider l'Eglise à pousser la jeunesse dans la voie du *beau*, du *vrai* et du *bien*.

C.-J. MAGNAN.

(Fin.)